

IL Y A 20 ANS :

« Les vétérinaires osent la réforme des retraites »

Tel était le titre d'un article du Monde de l'Économie (23 mars 1999) saluant les efforts engagés en 1997 par notre caisse. Le moment est venu de faire le point sur cette réforme qui avait pour objet d'anticiper les difficultés à venir du régime complémentaire.

1 NÉCESSITÉ DE LA RÉFORME

En 1994 le bilan du Régime Complémentaire de la Caisse était négatif pour la première fois depuis sa création en 1948. Les cotisations et les revenus des réserves ne couvraient plus les prestations à verser aux confrères retraités et le budget de fonctionnement de la Caisse. L'actif passait de 121 000 K€ à 119 000 K€. (Les sommes en francs ont été converties en euros).

Cette situation était prévisible depuis une dizaine d'années où le régime complémentaire était en déficit technique. Les cotisations ne couvraient plus les prestations auxquelles il fallait attribuer une partie des revenus des réserves. Ce résultat venait de ce que le rendement pratiqué (16 %) était largement supérieur au rendement dit « d'équilibre » (12 %) qui égalisait mécaniquement les cotisations et les prestations. Si nous ne faisons rien nos réserves seraient épuisées vers 2004 et nous aurions l'obligation de baisser de 50 % la valeur de service du point de retraite.

Cette situation était aussi la conséquence de l'attitude de nos anciens qui, lors de la création de la Caisse en 1948, ont privilégié leur niveau de vie immédiat au détriment de leur condition future de retraités en verrouillant le prix d'achat du point de retraite à la valeur de 12 Actes Médicaux Vétérinaires (Valeur fixée par le C.S.O devenu C.N.O).

2 DIFFICULTÉS DE LA RÉFORME

Suffisait-il pour autant de ramener le rendement pratiqué à son niveau d'équilibre, voire en dessous, pour redresser la situation ? La réponse était non du fait d'une spécificité de la caisse qui a fortement étonné notre actuaire, à savoir l'ampleur des cotisations facultatives. Elles représentaient 33 % des cotisations encaissées. Autrement dit, nous risquions de perdre un tiers de nos recettes si nos confrères cessaient d'adhérer aux classes facultatives.

Il fallait donc imaginer une réforme audacieuse, forcément douloureuse, combinant sécurité et performance sans faire fuir les cotisants facultatifs, ce qui aurait retiré tout bénéfice à l'opération.

3 QUELLE RÉFORME RETENIR ?

Nous avons le choix entre une réforme dite « molle » où les efforts demandés seraient lissés dans le temps et une réforme dite « coup-de-poing » avec un rétablissement immédiat des équilibres financiers. Une réforme « molle » semble a priori plus facile à faire accepter, mais cela prend trop de temps pour produire des résultats efficaces. Elle s'éternise, nous n'en voyons jamais la fin, les adhérents finissent par perdre confiance, se découragent puis s'y opposer. Une réforme « coup-de-poing » est incontestablement plus difficile à faire accepter, mais c'est la plus efficace avec une amélioration immédiate. C'est celle que nous avons retenue, que nous avons expliquée à la profession et mise en œuvre malgré les risques et les difficultés à courir. Le tableau suivant permet de juger des résultats :

Démographie	1996	1997	2015	
			Prévision actuarielle	Résultat réel
Cotisants	8 005	8 108	9 332	10 908
Retraités droit propre	2 066	2 108	3 790	3 615
Conjoints droit dérivé	832	1 071	1 199	1 253
Paramètres financiers				
Prix achat du point	198,41 €	245,81		441,17 €
Prix de service du point	31,98 €	30,70		34,62 €
Rendement du point	16,22 %	12,49 %	8 %	7,85 %
Réserves en années de prestations	3,13	3,36		5,90
Variation en % sur la période 1996/2015				
Inflation			+40 %	+30,3 %
Prix achat P. Retraite				+122 %
Valeur de service P.R				+8,3 %
Revenu moyen hommes	48 390 €	49 409 €	76 628 €	+58,4 %
Revenu moyen femmes	28 671 €	31 214 €	47 455 €	+72,4 %

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

■ Démographie

On note 1 576 cotisants de plus que prévu (+ 36,3 % au lieu de + 16,6 %). Cela est sans doute dû à la montée en puissance des collaborateurs libéraux, catégorie d'actifs qui n'existait pas en 1996. C'est une bonne chose. Les autres paramètres démographiques ont évolué comme le prévoyait l'étude actuarielle.

■ Paramètres financiers

L'ensemble est conforme aux prévisions actuarielles. En particulier le niveau des réserves (5 ans et 4 mois à fin 2015) qui est très proche du maximum prévu malgré deux crises financières importantes. Cela montre que les cotisants font toujours massivement confiance à leur caisse de retraite. Il n'y a pas eu de glissement vers le choix de cotisations minimales. C'est une bonne chose.

■ Des efforts partagés entre cotisants et retraités

Compte tenu de l'inflation les retraités ont subi une perte réelle de pouvoir d'achat de 22 %. Les cotisants ont supporté une hausse de 92 % du prix d'achat du point de retraite, hausse en partie compensée par l'augmentation de leurs revenus (+ 58 % pour les hommes ; + 72 % pour les femmes) et par la déduction fiscale, cette dépense étant une charge professionnelle.

En conclusion nous pouvons affirmer que cette réforme nécessaire a été réussie. Notre horizon est éclairci pour près de 30 ans (notre dernière étude actuarielle prévoit une extinction des réserves en 2045, sur les bases actuelles). Cela est dû à l'opiniâtreté et à la rigueur des conseils d'administration qui se sont succédés depuis 1997 ainsi qu'à la compétence et au dévouement de notre administration et à la grande qualité de notre actuaire de l'époque, Antoine Delarue.



Jean Crespin.
Président d'Honneur